



## ► Note de synthèse

2024

# Étendre la sécurité sociale aux travailleurs indépendants

## Enseignements tirés de l'expérience internationale

### Comblar les déficits de protection sociale pour les travailleurs indépendants

Dans de nombreux pays, les systèmes de sécurité sociale ont traditionnellement mis l'accent sur la couverture des salariés, alors que les travailleurs indépendants n'étaient pas couverts ou n'étaient couverts que partiellement. C'est la raison parmi d'autres pour laquelle, dans de nombreux pays, plusieurs catégories de travailleurs indépendants (voir encadré 1) rencontrent des difficultés à accéder à la sécurité sociale. Les déficits de protection sociale chez les travailleurs indépendants créent des difficultés non seulement pour concrétiser leur droit humain à la sécurité sociale mais aussi pour le développement économique et social de leur pays et pour atteindre les Objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 1.3 concernant les systèmes de protection sociale, y compris les socles.

Par exemple, en Amérique latine, la couverture de sécurité sociale des travailleurs à leur compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (ci-après, «travailleurs familiaux») est nettement moins élevée que celle des travailleurs salariés (voir figure 1).

Résorber de tels déficits de couverture s'avère particulièrement important, si l'on considère le fait que les travailleurs indépendants, comprenant les travailleurs à leur compte et les travailleurs familiaux constituent la majorité de la main d'œuvre dans de nombreux pays en développement, et qu'ils évoluent souvent au sein de

l'économie informelle (BIT 2018c). De plus, l'emploi indépendant augmente dans certains pays développés et on s'attend à ce qu'il progresse encore dans le contexte des transformations en cours au sein du monde du travail liées aux évolutions technologiques, au changement climatique, aux évolutions démographiques et aux migrations (BIT 2018c; 2019c; Commission mondiale sur l'avenir du travail 2019).

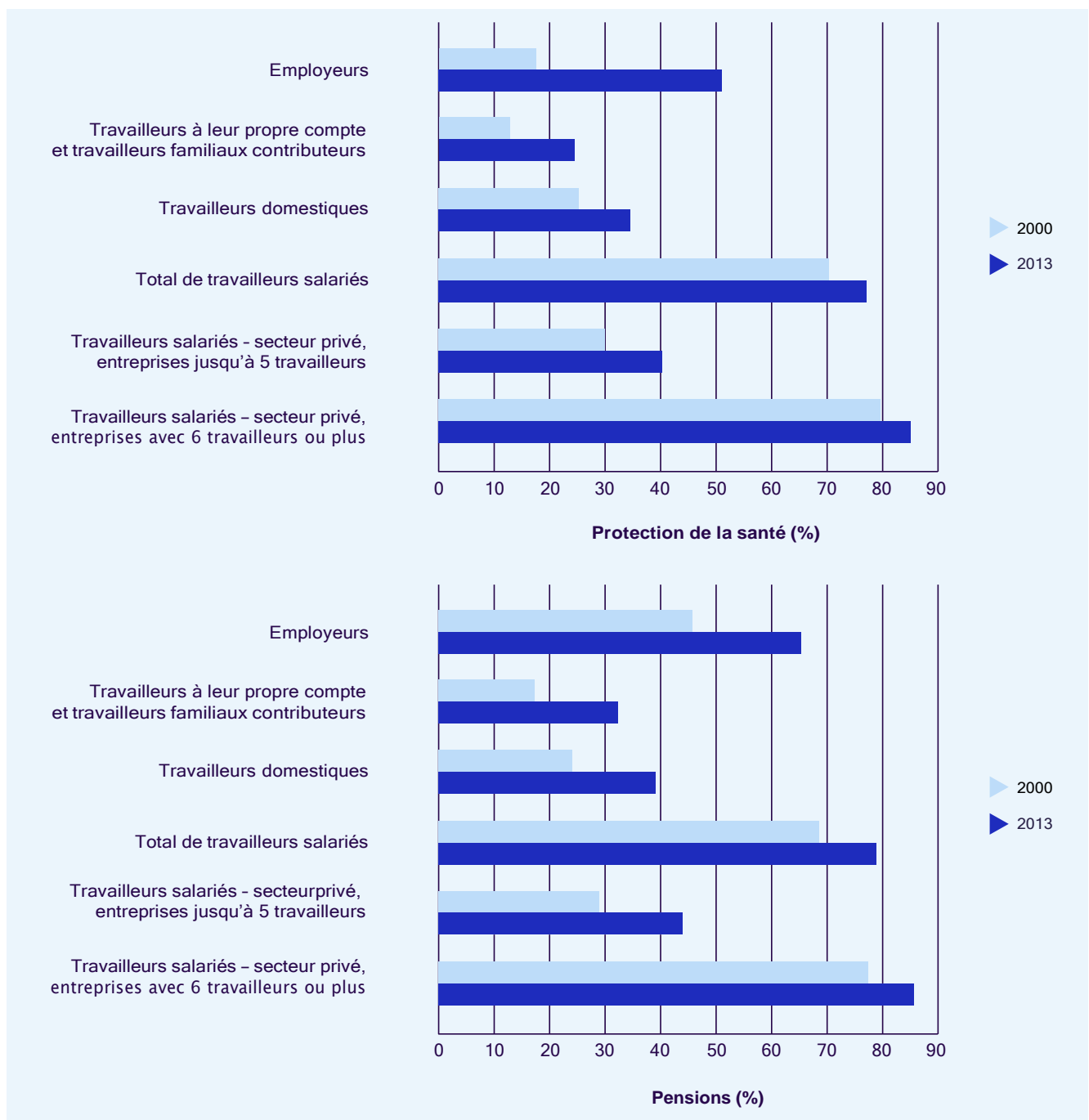


La crise du COVID-19 a tristement mis en évidence les inégalités déjà existantes, en menaçant de les aggraver. Les travailleurs indépendants qui étaient déjà vulnérables auparavant, comme les travailleurs familiaux et les travailleurs à leur compte, ont été particulièrement touchés par les conséquences sociales et économiques du virus. Dans le cas de la majorité des travailleurs indépendants qui évoluent au sein de l'économie informelle, l'absence de protection en matière de santé et de sécurité du revenu en cas de maladie les encouragent à travailler même lorsqu'ils

sont malades, non seulement mettant leur santé en danger mais aussi sapant potentiellement les efforts de santé publique accomplis pour enrayer le virus (BIT 2020a; 2020b; 2020c). En l'absence de prestations de protection contre le chômage, le ralentissement de l'activité économique ou la perte d'emploi signifient pour ces travailleurs la perte de

leurs moyens de subsistance, exacerbant ainsi l'insécurité économique que beaucoup d'entre eux subissaient déjà. Pour s'attaquer à ces vulnérabilités, de nombreux gouvernements ont mis en place des mesures d'urgence pour fournir une protection sociale à des catégories de travailleurs qui n'étaient pas couverts auparavant, à travers

**Figure 1: Couverture sociale des travailleurs salariés, des employeurs, des travailleurs à leur compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale en Amérique latine, 2000–2013**



Source: BIT, 2023, p. 15.

l'extension de régimes et de programmes de protection sociale nouveaux ou déjà existants (BIT 2020d; 2020a). Toutefois, la majorité de ces mesures liées à la crise étaient temporaires et, le plus souvent, elles étaient insuffisantes pour faire face aux besoins urgents des travailleurs de l'économie informelle (BIT 2020e; WIEGO 2020).

Désormais, il faut donc transformer ces mesures temporaires de réponse à la crise en mécanismes durables pour assurer une protection sociale aux travailleurs, quels que soient leurs types d'emplois, y compris pour les travailleurs indépendants (BIT 2020e; 2020f)<sup>1</sup>.

Avant la crise du COVID-19, de nombreux pays avaient déjà commencé à prendre des mesures afin que les travailleurs indépendants soient couverts par les législations régissant le travail et la sécurité sociale et pour s'attaquer aux problèmes spécifiques auxquels ces travailleurs doivent faire face par l'intermédiaire d'une série de mesures adaptées à leur situation. Cependant, il faut en faire davantage pour s'assurer que les travailleurs indépendants soient protégés de manière effective (OCDE et OIT 2019; RNSF 2017). L'extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants afin de veiller à assurer une protection sociale aux travailleurs quels que soient leur type d'emploi a été identifiée comme l'un des défis qui doit être relevé de manière urgente par les acteurs-clés, notamment l'Union européenne (2017) et le G20 (2017).

Il est clair que l'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants, y compris les travailleurs à leur compte, est essentielle et décisive pour atteindre le développement durable et l'inclusion sociale. En se basant sur une publication plus complète (BIT 2021), cette note d'information met en lumière les difficultés qui entravent l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants et explore différentes options en matière de politiques, en s'inspirant de l'expérience internationale et

en étant guidée par les normes de l'OIT sur la sécurité sociale.

## Les obstacles à l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants

Même si la situation et les caractéristiques des travailleurs indépendants peuvent être très diverses (voir encadré 1), il n'en reste pas moins que nombre de ces derniers sont très vulnérables. L'exclusion des travailleurs indépendants est liée à différents facteurs, notamment leur exclusion des cadres légaux, certains obstacles financiers et administratifs ou encore des difficultés liées au manque d'information, de sensibilisation et d'absence de confiance.

## Les exclusions de la couverture juridique

Dans certains pays, les lois concernant la sécurité sociale se concentrent sur les travailleurs salariés, excluant ipso facto (entièrement ou partiellement) de couverture obligatoire certaines catégories ou l'ensemble des travailleurs indépendants, entraînant des niveaux de protection inférieurs ou les reléguant à des formes de couverture volontaires. Ces exclusions juridiques contribuent à une série de déficits en matière de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants. Dans d'autres cas, les travailleurs indépendants peuvent être exclus de facto parce qu'ils ne répondent pas à certains critères d'éligibilité comme, par exemple, le fait d'avoir un certain niveau minimum de revenu.

L'une des difficultés spécifiques rencontrées dans ce contexte concerne la classification correcte de la relation de travail dans des situations dans lesquelles une relation de travail est floue ou ambiguë, afin d'éviter une classification erronée ou encore un «travail indépendant déguisé» pour des non-salariés dépendants (BIT 2016; Eichhorst, Braga, et Famira-Mühlberger 2013). Les non-salariés dépendants peuvent dépendre d'un seul client, d'un seul fournisseur de matériel ou d'un intermédiaire pour avoir accès à des clients<sup>2</sup>. Dans ces conditions, le fournisseur ou l'intermédiaire exerce un niveau similaire de contrôle sur les conditions de travail qu'un employeur, donc les termes

<sup>1</sup> Plus d'informations et d'outils pertinents sur la réponse à la pandémie de COVID-19 en matière de protection sociale sont disponibles ici: <http://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?lang=FR&id=62>.

<sup>2</sup> Parmi les exemples concernant ces trois catégories, on peut citer: 1) un graphiste travaillant exclusivement pour une société; 2) un travailleur à domicile effectuant des travaux sous-traités d'assemblage et dont les matériels de production lui sont fournis par le marchand; et 3) un chauffeur-livreur travaillant par l'intermédiaire d'une plateforme numérique.

et conditions d'emploi des non-salariés dépendants sont similaires à celles d'un emploi salarié. Dans ce genre de cas, il est important de clarifier la nature de la relation de travail pour veiller à ce que le travailleur dispose bien de la protection nécessaire. Il est donc essentiel de prévenir les classifications erronées d'emplois pour s'assurer que les employeurs ne transfèrent pas les risques économiques aux travailleurs en évitant ainsi les responsabilités liées aux contrats d'emplois formels, notamment la protection des travailleurs et la protection sociale. Dans certains cas, il peut arriver également que les travailleurs se déclarent comme indépendants pour éviter des obligations incontournables en matière d'impôts et de cotisations, sans penser aux conséquences négatives de l'absence de protection sociale. La clarification de la relation de travail<sup>3</sup> est particulièrement pertinente dans l'économie numérique, au sein de laquelle l'emploi indépendant devient courant (Berg et al. 2018; Behrendt et Nguyen 2018; Behrendt, Nguyen, et Rani 2019).

### Les obstacles administratifs

Même si les travailleurs indépendants sont couverts par une législation, ils peuvent toujours rencontrer des obstacles administratifs liés à leur déclaration de revenu, à leur comptabilité, aux paiements des cotisations et pour toucher des prestations. Sans employeur, ils doivent gérer eux-mêmes toutes les procédures administratives. Or leurs capacités dans ce domaine sont souvent limitées; ils peuvent ne pas être suffisamment informés sur les régimes de protection sociale et sur les procédures d'affiliation; le temps passé pour les procédures d'affiliation et de paiement constitue pour eux un coût d'opportunité direct (pertes de revenu); et nombre d'entre eux sont confrontés à des obstacles supplémentaires comme l'illettrisme, pour pouvoir remplir toutes les conditions administratives (AISS 2012; RNSF 2017).

De plus, les travailleurs indépendants qui naviguent dans différents secteurs de l'économie et entre emploi salarié et travail indépendant ou qui combinent un emploi salarié et un emploi indépendant peuvent être confrontés également à des difficultés concernant la portabilité et la transférabilité de leurs droits. La forte mobilité de la main d'œuvre peut les empêcher de recevoir des prestations même s'ils avaient cotisé par le passé, car cela constitue un fardeau important sur les administrations chargées de la sécurité sociale qui doivent s'assurer que les changements

sont reflétés de manière correcte et en temps voulu afin de ne pas aboutir à des interruptions de cotisation. Ces risques sont particulièrement élevés pour ceux qui travaillent de manière occasionnelle et intermittente.

### Les coûts et les mécanismes de financement inadéquats

Dans de nombreux cas, les travailleurs indépendants doivent faire face au «défi de la double cotisation»: en l'absence d'employeur, la charge de totalité des cotisations (part de l'employeur et part de l'employé) leur revient. Si des procédures adaptées ne sont pas en vigueur, les travailleurs indépendants qui ont des revenus très bas n'ont pas les moyens de payer les cotisations de sécurité sociale requises. Ce problème est particulièrement important sachant que les risques de pauvreté sont élevés chez les indépendants. Les travailleurs à leur compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale courent particulièrement le risque d'évoluer à de faibles niveaux de productivité et de se retrouver parmi les travailleurs pauvres (BIT 2019c; OCDE et OIT 2019). Ceux qui travaillent à leur compte non par choix mais par nécessité – souvent parce qu'ils n'ont pu trouver un emploi décent – sont particulièrement vulnérables.

De plus, les revenus des travailleurs indépendants sont souvent volatiles, soit parce que le travail est saisonnier (par exemple dans le secteur agricole), soit en raison d'une base de clients instable ou en raison d'un délai entre la fin du travail et le moment où ils reçoivent le paiement. De ce fait, ils peuvent ne pas pouvoir verser la même somme chaque mois, comme l'exigent de nombreux organismes de sécurité sociale (AISS 2012). Le fait d'avoir des revenus irréguliers peut aussi poser des difficultés à ces organismes de sécurité sociale qui ne disposent pas de systèmes efficaces permettant d'enregistrer les revenus variables et les différentes périodes de cotisation.

### Des prestations qui ne cadrent pas avec les besoins prioritaires

Même s'ils bénéficient d'une couverture légale, les travailleurs indépendants ne souhaitent pas forcément cotiser à la sécurité sociale si les prestations disponibles ne cadrent pas avec leurs besoins (BIT 2013; Bertranou 2007). Selon la situation des travailleurs, différents types de prestations et de services peuvent être nécessaires pour

<sup>3</sup> Voir la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006.

correspondre à leurs besoins, notamment leurs besoins les plus immédiats.

Par exemple au Viet Nam, l'inadéquation entre les prestations fournies et les besoins prioritaires des travailleurs constitue l'un des facteurs qui expliquent la faible demande de la part des travailleurs indépendants pour s'affilier à un régime volontaire. Alors que les travailleurs indépendants doivent payer la totalité du taux de cotisation (à la fois la part de l'employeur et la part du travailleur), par rapport aux salariés couverts par le régime général, ils ne peuvent accéder qu'à une série de prestations inférieures (consistant à une pension de vieillesse, de handicap et de réversion) (Nguyen et Cunha 2019).

## Le manque de mise en application et faible conformité

Le manque de mise en œuvre effective des réglementations en vigueur en matière du travail et de sécurité sociale contribue à une faible conformité en la matière. Dans certains cas, le respect de la loi impose des coûts excessifs et comporte de lourdes procédures qui découragent les indépendants à accéder au système. Parmi les facteurs supplémentaires pouvant dissuader les employeurs et les travailleurs de participer à des régimes de protection sociale, on peut citer un manque de confiance dans les institutions publiques ainsi qu'une connaissance limitée de la réglementation.

### Encadré 1: La prise en considération de la diversité des situations des travailleurs indépendants

Traditionnellement, l'emploi indépendant est considéré comme un emploi non salarié qui génère des profits plutôt qu'un salaire. Cependant, cette classification ne prend pas en compte le fait que les travailleurs indépendants exercent différents degrés d'autorité et de contrôle sur l'organisation de leur travail. La classification révisée des statuts d'emploi (CISE-18) adoptée en 2018 a introduit une classification des emplois selon deux dimensions:

- le **type d'autorité** s'entend de la nature du contrôle que le travailleur a sur l'organisation de son travail, de la nature de l'autorité qu'il ou elle exerce sur l'unité économique pour laquelle le travail est effectué ou du degré de dépendance de ce travailleur par rapport à une autre personne ou à une autre unité économique pour l'organisation du

travail et/ou l'accès au marché;

- le **type de risque économique** renvoie à la mesure dans laquelle le travailleur peut être exposé à la perte de ressources financières ou autres dans l'exercice de son activité et à une absence de garantie de rémunération monétaire ou en nature, voire à une absence de rémunération.

En se basant sur cette classification et en suivant ces deux dimensions, on distingue les catégories de travailleurs suivantes:

		RISQUE ÉCONOMIQUE	
		Travailleurs rémunérés par un salaire	Travailleurs dont la rémunération dépend d'un profit
AUTORITÉ	Travailleurs indépendants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaires-gérants de société avec salariés</li> <li>• Propriétaires-gérants de sociétés sans salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrepreneurs individuels avec salariés</li> <li>• Entrepreneurs individuels sans salariés</li> </ul>
	Travailleurs dépendants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employés permanents</li> <li>• Employés sous contrat déterminé</li> <li>• Employés occupant un emploi à court terme ou occasionnel</li> <li>• Apprentis, stagiaires et autres travailleurs en formation rémunérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-salariés dépendants</li> <li>• Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale</li> </ul>

Cette note d'information s'intéresse en particulier aux différents types de travailleurs dont la rémunération dépend d'un profit, car il existe des difficultés spécifiques pour les travailleurs dépendants de cette catégorie: les non-salariés dépendants et les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale. Dans certaines situations, les travailleurs indépendants rémunérés par un salaire peuvent se trouver dans des situations comparables à celles de travailleurs dont la rémunération dépend d'un profit en ce qui concerne leur couverture sociale et ils seront donc pris en compte également dans le cadre de ce document.

Source: CIST, 2018a, 2018b.

## Les stratégies d'extension de la sécurité sociale

De nombreux pays à travers le monde ont pris des mesures visant à ôter les obstacles que nous venons d'évoquer et



ont procédé à l'extension légale et effective de la couverture aux travailleurs indépendants, conformément aux directives contenues au sein des normes de l'OIT<sup>4</sup>.

## Extension de la couverture légale

On peut utiliser différentes méthodes et différentes mesures pour parvenir à l'extension de la couverture légale. Plusieurs pays ont choisi une stratégie visant à étendre la couverture des régimes de sécurité sociale déjà existants pour intégrer les indépendants à travers des procédures adaptées. D'autres ont établi des régimes spéciaux destinés aux indépendants. Toutefois, pour couvrir des risques plus étendus et pour faciliter la mobilité de la main d'œuvre, il peut être préférable d'étendre et d'adapter les régimes déjà existants aux travailleurs indépendants plutôt que de mettre en place des régimes spéciaux propres à cette catégorie de travailleurs.

Dans tous les cas, les solutions politiques doivent prendre en compte la situation, les besoins et les capacités contributives des indépendants. Ainsi, les risques et les besoins d'un entrepreneur sont différents de ceux d'un petit exploitant agricole ou d'un travaillant familial collaborant à l'entreprise familiale.

De plus, il est important de veiller à ce que le cadre juridique national corresponde bien aux normes internationales sur la sécurité sociale, notamment la convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, la recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale, 2012, et la recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

## L'inclusion des travailleurs indépendants dans les régimes de sécurité sociale existants

Plusieurs pays, dont l'Argentine, le Brésil, Cabo Verde, la Jordanie, le Kenya, le Mexique, les Philippines et l'Uruguay, ont inclus les indépendants au sein de leurs régimes généraux de sécurité sociale. Cette méthode a l'avantage de permettre aux travailleurs de demeurer au sein du même régime, quel que soit leur statut d'emploi tout en fournissant une couverture adéquate dans le cas où les travailleurs changent leur statut d'emploi ou combinent un emploi salarié (à mi-temps) et un emploi indépendant. Cela s'avère particulièrement pertinent lorsqu'il existe des formes d'emploi très diverses, notamment les nouvelles formes émergentes d'emploi (Commission mondiale sur

l'avenir du travail, 2019; BIT 2018b; Behrendt et Nguyen 2018).

L'inclusion des indépendants nécessite souvent une redéfinition des termes juridiques des lois concernant la sécurité sociale, tels que «cotisant» ou «assuré». Ainsi, le gouvernement de la Jordanie a réformé la Loi sur la sécurité sociale pour étendre cette dernière à l'ensemble des travailleurs du pays ainsi qu'au Jordaniens de l'étranger et a procédé au changement de la définition de ce qu'est un «assuré» en remplaçant «travailleur» par «toute personne», ce qui a rendu la loi applicable aux indépendants (AISS 2009). Pour intégrer les travailleurs indépendants au sein des lois régissant la sécurité sociale, le gouvernement du Brésil a créé une nouvelle catégorie juridique de microentrepreneurs indépendants (Microempendedor Individual (MEI) et il a facilité le processus d'extension à travers le «Plan Simples» (voir encadré 2).

### Encadré 2: Microempendedor Individual au Brésil

En 2008, le Brésil a créé une catégorie juridique de microentrepreneurs indépendants dans la Loi complémentaire n° 128 en les définissant comme des personnes indépendantes ayant un revenu brut annuel maximum de R\$ 81 000 (environ 20 800 dollars des États-Unis) ne faisant partie d'aucune autre société en tant que partenaire ou actionnaire et n'ayant qu'un seul employé au maximum. La loi a simplifié l'enregistrement et le paiement des cotisations en associant le paiement des impôts et celui des cotisations en un seul paiement. Même si cette loi fait partie du Simples Nacional qui concerne les microentreprises et les petites entreprises, elle prévoit des taux de cotisation inférieurs pour les microentrepreneurs par rapport au régime habituel. Le programme MEI a contribué à accroître la couverture: ainsi, le taux de couverture d'assurance sociale chez les travailleurs indépendants est passé de 33 pour cent en 2009 à 41,7 pour cent en 2015.

Source: BIT (2019c, 2019d).

L'extension de la couverture aux travailleurs indépendants nécessite non seulement l'extension de la couverture légale mais aussi des mesures pratiques afin de faciliter une couverture adaptée à leur situation particulière (voir plus en détails ci-dessous).

<sup>4</sup> Parmi les normes pertinentes de l'OIT, on peut citer la [recommandation n°202 sur les socles de protection sociale, 2012](#) et la [recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015](#).

Certains pays commencent à couvrir les travailleurs indépendants via une couverture volontaire. Par exemple, la Namibie, le Ghana et le Viet Nam offrent la possibilité aux travailleurs indépendants de rejoindre le régime d'assurance vieillesse sur une base volontaire. Cependant dans la pratique, on a constaté que cette couverture volontaire conduit rarement à une extension importante de la couverture. Ainsi au Viet Nam, le régime volontaire compte seulement 200 000 membres, soit 1,3 pour cent de la main d'œuvre totale (BIT et al 2017).

Il existe plusieurs raisons pour expliquer l'inefficacité des régimes volontaires. En effet, ces derniers ont tendance à souffrir de problèmes de sélection adverse, c'est-à-dire qu'ils attirent essentiellement ceux qui courent davantage de risques et qui s'attendent à en bénéficier davantage. Par exemple, les personnes qui ont déjà des problèmes de santé sont davantage susceptibles de s'affilier à des régimes volontaires d'assurance-maladie car ce sont eux qui bénéficient le plus de la couverture à court terme. Comme la mise en commun des risques des régimes volontaires est généralement réduite, ils ne sont généralement pas en mesure de fournir une protection efficace au cas où le système subit un choc. De plus, l'existence d'un double système associant affiliation obligatoire et volontaire peut entraîner des effets pervers en incitant les entreprises à déclarer leurs travailleurs avec des conditions offrant moins de protection pour ces derniers afin de réaliser des gains à court terme en réduisant le coût du travail (BIT 2021; OCDE 2019).

Étant donné ces limites, de nombreux pays sont passés d'une couverture volontaire à une couverture obligatoire par l'intermédiaire de procédures adaptées prenant en considération les capacités contributives et d'autres situations propres à certaines catégories de travailleurs indépendants. Par exemple, le Costa Rica et le Cabo Verde ont réformé leurs lois pour rendre obligatoire la participation des travailleurs indépendants aux régimes d'assurance-maladie et/ou de retraite. Afin de faciliter leur couverture, les niveaux de cotisation ont été réduits et les prestations ont été adaptées pour mieux correspondre à celles des travailleurs salariés. Ces mesures ont eu un franc succès. Ainsi, au Cabo Verde, la couverture a augmenté de 0 à 9 pour cent après un an de mise en place (Durán Valverde et al. 2013).

Ce processus d'extension peut aussi se faire graduellement. Ainsi, le gouvernement de la République de Corée a mis en œuvre une stratégie d'extension en différentes phases pour son régime d'assurance-maladie

obligatoire, en l'élargissant d'abord aux grandes entreprises et ensuite aux petites entreprises et aux indépendants via trois régimes différents d'assurance sociale. Ils ont ensuite été fusionnés en un seul régime lorsque l'ensemble de la population a été couverte (Kwon 2009).

### L'établissement de régimes spéciaux de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants

Certains pays ont créé des régimes spéciaux destinés aux travailleurs indépendants. Ainsi, l'Algérie et la Belgique disposent d'un seul régime pour pratiquement l'ensemble des catégories d'indépendants, alors qu'en Allemagne, en Espagne et en France, il existe des régimes séparés pour différentes catégories d'indépendants (Eurofound 2017; ISSA 2012; Spasova et al. 2017). Ces régimes spéciaux pour les travailleurs indépendants peuvent ne pas offrir la même gamme de prestations par rapport aux régimes destinés aux salariés. Dans de nombreux pays, les prestations de maladie en espèces et les prestations de chômage ne sont pas disponibles pour ces régimes ou encore il n'est possible d'y accéder que sur une base volontaire (OCDE 2015). Par exemple, en Colombie, le gouvernement a accordé aux indépendants une couverture obligatoire pour les pensions de vieillesse et pour l'assurance-maladie mais la couverture est volontaire pour celle concernant les accidents du travail. (AISS 2012).

Pour répondre aux capacités contributives limitées des travailleurs, certains pays comme la Thaïlande et la Chine subventionnent en partie les cotisations des travailleurs indépendants pour les régimes facultatifs de pensions. Par exemple en Thaïlande, les travailleurs peuvent cotiser entre 50 et 13 200 Baths par an (environ entre 1,43 et 378 dollars des Etats-Unis) au Fonds national d'épargne, qui est complété en partie ou en totalité par l'État, selon la catégorie d'âge à laquelle le travailleur appartient. Cependant, ce régime n'a pas permis d'améliorer la couverture des travailleurs indépendants. De son côté, la Chine a été en mesure d'étendre la couverture en matière d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse à la majorité des travailleurs non-salariés en créant des régimes séparés grâce à un niveau très élevé de subventions et à de fortes incitations (Nguyen and Cunha 2019).

Plusieurs problèmes doivent être pris en compte en ce qui concerne la création de régimes spéciaux destinés aux travailleurs indépendants. S'ils sont en mesure de répondre aux besoins particuliers et à la situation des indépendants, la création de régimes séparés pour différentes catégories

de travailleurs fait courir le risque de limiter la portabilité des droits et de dresser des obstacles à la mobilité de la main d'œuvre, notamment s'ils ne sont pas administrés par le même organisme que les régimes généraux. Ce risque peut voir le jour lorsque les travailleurs changent d'emplois et d'employeurs ou passent d'un emploi indépendant à un emploi salarié ou encore qu'ils associent les deux. Il est nécessaire de concevoir des mécanismes appropriés afin d'éviter les effets négatifs sur la mobilité de la main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs. Ainsi, l'utilisation d'un numéro de sécurité sociale unique facilite la portabilité des droits entre les différents organismes en cas de changement de situation (AISS 2016).

### Supprimer les obstacles administratifs

Couvrir légalement les travailleurs indépendants est une chose importante mais cela est insuffisant pour parvenir à une couverture effective. Toute une série de mesures sont nécessaires pour veiller à la mise en œuvre appropriée et à l'application de la loi, en prenant en compte la diversité des situations des travailleurs indépendants. Parmi ces mesures adaptées, on peut citer la facilitation de l'affiliation et d'autres procédures administratives, par exemple l'introduction de technologies numériques, l'adaptation des procédures d'inspection du travail à la situation des travailleurs indépendants, l'établissement de systèmes de plainte efficaces et la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation.

Certains pays ont agi contre les obstacles administratifs que rencontrent les travailleurs indépendants au niveau de leur inscription, pour payer leurs cotisations et pour avoir droit à des prestations. Cela passe par la simplification des procédures d'inscription et par le retrait des barrières géographiques en augmentant le nombre de points d'accès pour les travailleurs, notamment grâce à des accès numériques et par téléphone mobile. Ainsi au Cabo Verde, le Plan opérationnel pour l'extension de la sécurité sociale aux indépendants et aux travailleurs domestiques a permis l'ouverture de centre de services dans des régions où résident de nombreux travailleurs indépendants. Ces centres sont équipés de systèmes informatiques intégrés permettant d'accomplir sur place davantage de procédures administratives (Durán Valverde et al. 2013).

En Uruguay, la couverture des livreurs de commande en ligne utilisant des plateformes numériques (comme Uber) a été facilitée grâce à une application mobile permettant la déduction directe des cotisations à la sécurité sociale du prix de la course via le système monotaxe, assurant ainsi

aux livreurs une couverture sociale et des règles du jeu plus équitables entre l'économie traditionnelle et l'économie numérique (BPS Uruguay 2017; Behrendt, Nguyen, and Rani 2019).

### Faciliter l'accès grâce à des partenariats

Des accords collectifs d'enregistrement peuvent aussi s'avérer utiles pour faciliter l'immatriculation des travailleurs indépendants. Généralement, les organisations de travailleurs indépendants (comme des syndicats, des coopératives et des associations de producteurs ruraux) sont susceptibles d'agir en tant qu'intermédiaires entre les travailleurs et les organismes de sécurité sociale. Par exemple, les travailleurs à leur compte peuvent rejoindre des accords collectifs ou de groupe disposant d'un régime d'assurance sociale s'ils font partie d'une organisation qui a la capacité d'être un partenaire effectif au sein d'un tel accord. On trouve des exemples d'accords collectifs de ce type en Équateur, au Costa Rica et en République dominicaine (voir encadré 3).

La signature d'accords avec d'autres agences ou d'autres organisations sectorielles peut également faciliter l'accès des travailleurs, notamment dans les régions reculées. Même si ces partenariats peuvent faciliter des procédures simples comme la sensibilisation et le paiement des cotisations, il faut davantage de formation s'ils ont à leur charge des responsabilités plus grandes. En Indonésie, les partenariats entre le fournisseur d'assurance sociale BPJS Health et les responsables communautaires ont montré leur efficacité pour atteindre des populations vivant dans des endroits reculés (voir encadré 4).

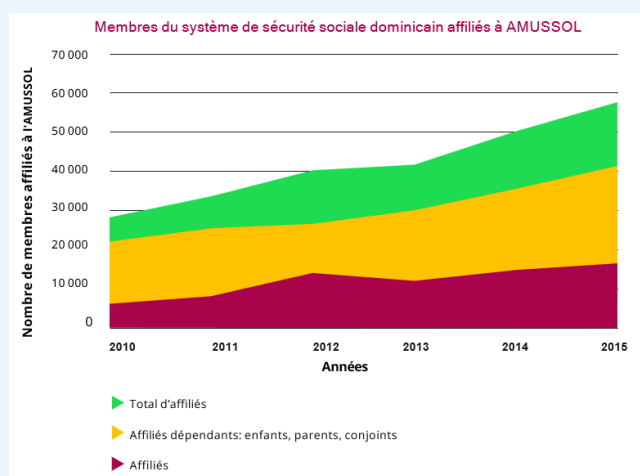
### Faciliter la collecte des cotisations et les procédures financières

L'adaptation des méthodes de calcul des cotisations et la facilitation des procédures de paiement de ces dernières peuvent contribuer à lever les barrières auxquelles font face les travailleurs indépendants disposant de revenus faibles ou instables (AISS 2012). Ces mesures peuvent faciliter la couverture des travailleurs pour lesquels il est difficile de déterminer le montant des cotisations et elles sont particulièrement pertinentes pour les travailleurs à leur compte qui doivent affronter le problème de la double contribution.



► **Encadré 3: L'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants grâce à des accords d'enregistrements collectifs**

En République dominicaine, l'association AMUSSOL, soutenue par un syndicat, a été fondée en 2005 afin de faciliter l'accès au régime d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants et pour d'autres catégories de travailleurs vulnérables.



L'association agit en tant qu'intermédiaire entre l'organisme de sécurité sociale et les travailleurs de l'économie informelle en collectant les cotisations de sécurité sociale de ses membres et en les transférant à l'organisme de sécurité sociale. Jusqu'ici, AMUSSOL est parvenue à couvrir 60 000 travailleurs. Le fait que ces travailleurs soient disposés à payer 1 pour cent supplémentaire destiné aux dépenses de gestion d'AMUSSOL en complément de leurs cotisations à la sécurité sociale montre combien ils apprécient la couverture sociale dont ils disposent.

Sources: WSM (2016) et fiche pays du BIT (à venir).

Autre possibilité pour faciliter la détermination du montant des cotisations et leur collecte: l'utilisation de cotisations forfaitaires ou de catégories de cotisations basées sur le revenu ou les ressources des cotisants ou sur des mesures indirectes. Cette méthode peut faciliter les procédures administratives pour les organismes de sécurité sociale tout en éliminant la nécessité pour les travailleurs d'apporter la preuve de leurs revenus exacts. Au Costa Rica, les indépendants sont regroupés au sein de catégories différentes de cotisation basées sur leur revenu (Durán Valverde et al. 2013). En Tunisie, dix tranches de revenus ont été créées pour les indépendants selon leur métier et la taille de leur entreprise ou de leurs terres. Au Cabo

Verde, les travailleurs indépendants peuvent choisir la catégorie de cotisation de leur choix pour la retraite et les prestations sont alors calculées sur cette base.

Afin de faciliter le paiement des cotisations, certains pays ont adapté la fréquence de versement des cotisations. Par exemple aux Philippines, un système de collecte de cotisations innovant a été introduit pour les travailleurs indépendants qui les autorise à payer de petites cotisations quotidiennement ou à la semaine (Damerau 2015; AISS 2015) (voir encadré 5).

Des procédures de cotisations et de paiements simplifiés tels que le système monotaxe en Argentine, au Brésil et en Uruguay (voir encadré 6) peuvent faciliter le paiement des cotisations en permettant aux microentreprises et aux travailleurs à leur compte de réaliser un seul paiement forfaitaire plutôt que de verser plusieurs cotisations de sécurité sociale et d'autres taxes. Même si la participation aux systèmes de monotaxe est généralement facultative, l'existence de procédures administratives simplifiées et, dans certains cas, de taux de cotisation réduits, contribue à leur popularité.

► **Encadré 4: L'implication des communautés en Indonésie**

En Indonésie, le programme Kader JKN est basé sur le recrutement de personnes au sein des communautés locales qui exercent certaines tâches au nom de l'organisme d'assurance sociale BPJS Ketenagakerjaan, plus précisément la sensibilisation et la communication, l'affiliation de nouveaux membres et la collecte des cotisations ainsi que le transfert de ces dernières au régime, et la gestion des réclamations. Pour devenir un agent de Kader JKN, les candidats doivent remplir un certain nombre de critères, par exemple ils doivent avoir un compte bancaire en ligne pour faciliter le paiement électronique de la part des cotisants, doivent disposer d'un domicile situé près de la région ciblée, doivent être titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et doivent posséder une expérience professionnelle au sein d'une organisation sociale.

Cette approche communautaire a été efficace pour atteindre les personnes habitant dans des régions reculées, particulièrement dans un archipel comme l'Indonésie. Après un an de mise en œuvre, le programme comptait déjà 2 000 agents administrant 2 millions de cotisants et le taux de collecte des cotisations a augmenté de 14 pour cent. L'approche communautaire indique un taux d'utilisation de 73 pour

cent en comparaison à 4 pour cent pour l'enregistrement en ligne.

Sources: AISS (2018); et documents du gouvernement indonésien.

Même si l'adaptation des procédures de collecte des cotisations contribue à faciliter la couverture, il peut être nécessaire de veiller à la couverture de ceux qui disposent de capacités contributives limitées à travers des arrangements financiers adéquats, comme des subventions en ce qui concerne les prestations ou les cotisations à l'assurance sociale ou en associant des mécanismes de cotisation non contributif et contributifs. Ainsi, aux Philippines, les cotisations à l'assurance-maladie sont subventionnées par l'État pour les personnes à bas revenu et pour les autres catégories vulnérables de travailleurs. Ces mesures ont contribué à une extension significative de la couverture du PhilHealth (Philippines, 2017; Results for Development, 2015).

► **Encadré 5: La perception innovante des cotisations des travailleurs indépendants: le programme AlkanSSSy aux Philippines**

Aux Philippines, le programme AlkanSSSy (SSS) a créé en 2011 une procédure innovante pour faciliter la perception des cotisations des travailleurs indépendants disposant de revenus irréguliers. Avec l'appui d'associations de travailleurs informels (groupements du secteur informel), des boîtes de collecte de cotisations ont été installées permettant aux travailleurs de mettre de côté de petits montants dans un espace individuel lorsqu'ils ont de l'argent disponible, autorisant ainsi le dépôt de petites sommes quotidiennes ou hebdomadaires. Ces montants sont ensuite comptabilisés et perçus sur une base mensuelle, en utilisant des rapports de transaction générés électroniquement. Les boîtes de collecte de cotisations sont installées dans les lieux de travail ou proches de ces derniers, comme dans des terminaux de transports de tricycles. Fin 2015, plus de 100 000 travailleurs étaient couverts grâce à ce système.

Source: Damerou (2015); AISS (2015).

## **Veiller à la portabilité des droits**

Compte tenu de la forte mobilité de la main d'œuvre, les organismes de sécurité sociale doivent mettre en place des procédures appropriées afin de veiller à ce que les travailleurs ne perdent pas leurs droits lorsqu'ils changent leur statut d'emploi. Ceci est également valable pour les

travailleurs qui exercent leur activité à temps partiel ou de manière intermittente comme salariés et à temps partiel comme travailleurs indépendants.

Même si la solution globale consisterait à revenir à un système unifié couvrant tous les types de travailleurs et de secteurs, les pays ayant des systèmes plus fragmentés pourraient aussi faire avancer la coordination des régimes existants et avoir recours à d'autres méthodes pour adapter leurs régimes d'assurance sociale aux travailleurs indépendants, notamment en créant un système uniformisé de numéros de sécurité sociale afin de faciliter l'identification des travailleurs et le suivi de leur historique en matière d'assurance sociale. (BIT 2021).

## **Le renforcement des procédures d'inspection et des incitations**

Afin d'augmenter le nombre d'inspections du travail et de sécurité sociale auprès des indépendants, il peut être nécessaire d'adapter certains aspects du cadre légal et législatif à leur situation particulière (BIT 2018a). Cela peut nécessiter l'adaptation du cadre juridique gouvernant les services d'inspection, en leur accordant davantage de moyens, en développant la sensibilisation et l'information et en veillant à ce que les procédures d'inspection portent une attention particulière à la situation et aux besoins des indépendants. Par exemple, l'organisme d'assurance sociale du Costa Rica emploie un groupe d'inspecteurs spécialisés pour superviser l'affiliation des indépendants. Ces derniers travaillent dans plusieurs secteurs économiques et avec des horaires différents afin de permettre une supervision à la fois le jour et la nuit. De plus, un nombre plus élevé de personnels administratifs et d'inspecteurs a été embauché pour développer les capacités administratives afin d'assurer le suivi des cas de fraudes (Durán-Valverde et al., 2013).

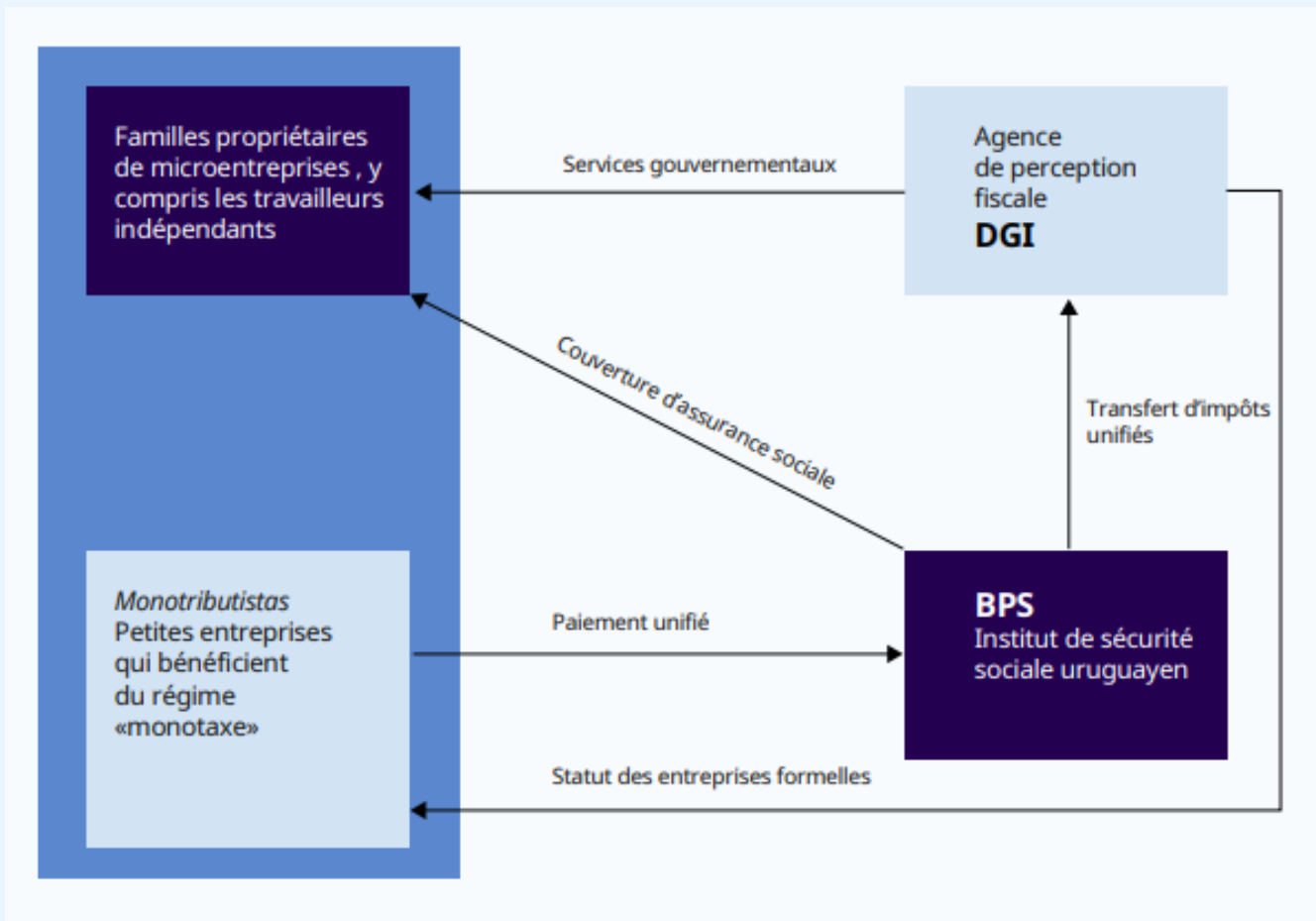
## **Promouvoir l'information et la sensibilisation**

La sensibilisation s'avère importante pour partager l'information et sensibiliser les travailleurs indépendants à l'intérêt de la protection sociale, en les informant sur les prestations et les régimes existants ainsi que sur les procédures pertinentes, en contribuant ainsi à accroître le respect des règles. Il est primordial que les campagnes de sensibilisation et d'information insistent sur les besoins spécifiques et sur la situation particulière des travailleurs indépendants. Au Cabo Verde par exemple, on a suivi une

► **Encadré 6: La simplification des procédures de paiement des cotisations et des taxes en Uruguay**

En Uruguay, les travailleurs à leur compte et les petites entreprises en dessous d'un certain seuil peuvent choisir entre: a) avoir recours au régime simplifié du monotributo (monotaxe) consistant en un seul paiement des taxes et des cotisations sur les revenus générés par leurs activités; ou b) payer des cotisations de sécurité sociale ordinaires et les taxes habituelles.

Les cotisations «monotaxe» sont perçues par l'Institut uruguayen de sécurité sociale (BPS) qui transfère la part destinée aux impôts à l'autorité fiscale et utilise la part destinée aux cotisations pour financer les prestations de sécurité sociale pour les assurés et leurs familles affiliés à ce régime.



L'association agit en tant qu'intermédiaire entre l'organisme de sécurité sociale et les travailleurs de l'économie informelle en collectant les cotisations de sécurité sociale de ses membres et en les transférant à l'organisme de sécurité sociale. Jusqu'ici, AMUSSOL est parvenue à couvrir 60 000 travailleurs. Le fait que ces travailleurs soient disposés à payer 1 pour cent supplémentaire destiné aux dépenses de gestion d'AMUSSOL en complément de leurs cotisations à la sécurité sociale montre combien ils apprécient la couverture sociale dont ils disposent.

Sources: WSM (2016) et fiche pays du BIT (à venir).

méthode proactive pour mettre en œuvre une campagne bien planifiée et intense, tournée spécialement vers les travailleurs indépendants dans les régions urbaines et rurales (Durán Valverde et al. 2013).

## Les articulations avec d'autres domaines politiques

Les méthodes d'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants ne sont qu'une partie d'une série plus vaste d'interventions destinées à la formalisation de l'emploi. Les politiques de sécurité sociale doivent aller main dans la main avec celles visant à promouvoir des activités économiques productives ainsi que l'emploi formel, les politiques d'entrepreneuriat et des crédits gouvernementaux ainsi qu'une politique fiscale adaptée aux capacités contributives des travailleurs.

De plus, des mesures visant à promouvoir l'organisation des entrepreneurs peut les responsabiliser afin d'entreprendre une action collective pour réclamer leurs droits et améliorer leurs conditions de travail. En Inde, l'Association des femmes indépendantes (SEWA) a organisé

avec succès les femmes chefs d'entreprise en leur offrant des services de soutien comme des gardes d'enfants et l'accès à des financements et elle les a aidées à lever les obstacles à la formalisation. Par exemple, une coopérative de la SEWA a procédé à l'affiliation de 3 500 travailleuses indépendantes dans le secteur de la construction pour qu'elles obtiennent des prestations en matière de protection sociale (SEWA 2014a; 2014b).

Les exemples cités dans cette note d'information démontrent qu'il faut associer des mesures prenant en considération la diversité des indépendants pour pouvoir s'attaquer aux nombreux obstacles différents afin de parvenir à l'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants au sein de l'économie informelle et pour faciliter leur transition vers l'économie formelle.

## Bibliographie

- AISS. 2009. «Social Security: Outreach to All (Strategy of Extending Social Security Coverage): A Case of the Social Security Corporation». *Good Practices in Social Security*.
- . 2012. Manuel sur l'extension de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs indépendants.
- . 2015. «Moving towards Inclusive Growth: A Case of the Social Security System of the Philippines». *Good Practices in Social Security*.
- . 2016. [Lignes directrices: solutions administratives pour l'extension de la couverture](#).
- . 2018. «Involving the Society to Care about Social Health Care through Kader JKN Programme». *Good Practices in Social Security*.
- Behrendt, Christina, et Nguyen, Quynh Anh. 2018. «[Innovative Approaches for Ensuring Universal Social Protection for the Future of Work](#)». ILO Future of Work Research Paper Series No. 1.
- ; —, et Rani, Uma. 2019. «[Social Protection Systems and the Future of Work: Ensuring Social Security for Digital Platform Workers](#)». *International Social Security Review* 72 (3): 17-41.
- Berg, Janine; Furrer, Marianne; Harmon, Ellie; Rani, Uma; et Six Silberman, Michael. 2018. [Les plateformes de travail numérique et l'avenir du travail: pour un travail décent dans le monde en ligne](#). OIT.
- Bertranou, Fabio M. 2007. [Informal Economy, Independent Workers and Social Security Coverage in Argentina, Chile and Uruguay](#). OIT.
- BIT. 2013. [Économie informelle et travail décent: guide de ressources sur les politiques pour soutenir les transitions vers la formalité](#).
- . 2014. «[Uruguay – Monotax: Promoting Formalization and Protection of Independent Workers](#)» *Social Protection in Action Country Brief*.
- . 2016. [Non-Standard Employment around the World: Understanding Challenges, Shaping Prospects](#).
- . 2018a. [Guide d'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle – une méthode participative](#).
- . 2018b. [Approche innovante pour garantir une protection sociale universelle pour l'avenir du travail. Note d'information 12 préparée à l'occasion de la 2<sup>e</sup> réunion de la Commission mondiale sur l'avenir du travail](#).
- . 2018c. [Femmes et hommes dans l'économie informelle: un panorama statistique, troisième édition](#)

## Étendre la sécurité sociale aux travailleurs indépendants

- . 2019a. *Experiences from Simples National, the Monotax Regime for Own-Account Workers, Micro and Small Entrepreneurs in Brazil*.
- . 2019b. *Simples National: Monotax Regime for Own-Account Workers, Micro and Small Entrepreneurs: Experiences from Brazil*.
- . 2019c. *Emploi et questions sociales dans le monde – tendances 2019*.
- . 2020a. *Micro et petites entreprises informelles face à la crise du COVID-19: répondre aux questions-clés*.
- . 2020b. «*Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations*». Social Protection Spotlight.
- . 2020c. *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail*. 5<sup>e</sup> édition. Estimations actualisées et analyses.
- . 2020d. *Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans le monde*. Protection sociale. 2020.
- . 2020e. *La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever*. Note de synthèse du BIT.
- . 2020f. *Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement. Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle. Focus sur la protection sociale*.
- . 2021. *BIT | Plate-forme Protection sociale (social-protection.org)*.
- BIT et al. 2017. «*Diagnosis of Informality in Viet Nam*». Organisation internationale du Travail (OIT), Vietnam National University, General Statistics Office of Vietnam, Institute of Labour Science and Social Affairs (ILSSA), Department of Employment, MOLISA, Vietnam Chamber of Commerce and Industry (VCCI), Vietnam Cooperative Alliance, Vietnam General Confederation of Labour.
- BPS Uruguay. 2017. «*Formalisation des entreprises et des travailleurs de l'économie du partage (services de transport de passagers accessibles via des applications mobiles: Uber, Cabify, EasyGo) | AISS (issa.int)*».
- CIST. 2018a. *Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail*. Adoptée lors de la 20<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail.
- . 2018b. «*Statistical Definition and Measurement of Dependent «Self-Employed» Workers: Rationale for the Proposal for a Statistical Category of Dependent Contractors*». Room Document 6. Conférence internationale des statisticiens du travail.
- Damerau, Verena. 2015. *Enabling Informal Workers to Access Social Security Evidence from the AlkanSSSy Programme in the Philippines*. GIZ.
- Durán Valverde, Fabio; Flores Aguilar, Jorge; Ortiz Vindas, José Francisco; Muñoz Corea, Daniel; de Lima Vieira, Ana Carolina; et Tessier, Lou. 2013. *Innovations in Extending Social Insurance Coverage to Independent Workers: Experiences from Brazil, Cape Verde, Colombia, Costa Rica, Ecuador, Philippines, France and Uruguay*. ILO Extension of Social Security (ESS) Paper No. 42.
- Eichhorst, Werner; Braga, Michela; et Famira-Mühlberger, Ulrike. 2013. *Social Protection Rights of Economically Dependent Self-Employed Workers*. Office for Official Publications of the European Communities.
- Eurofound. 2017. *Exploring Self-Employment in the European Union*. European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.
- G20. 2017. *Towards an Inclusive Future: Shaping the World of Work, Ministerial Declaration, G20 Labour and Employment Ministers Meeting, Bad Neuenahr, 18-19 mai 2017*.
- Commission mondiale sur l'avenir du travail. 2019. *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*. OIT.
- Kwon, Huck-Ju. 2009. «*The Reform of the Developmental Welfare State in East Asia*». *International Journal of Social Welfare* 18 (April): S12–21.
- Nguyen, Quynh Anh; et Cunha, Nuno. 2019. *Extending Social Protection to Workers in Informal Employment in ASEAN*. Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique.
- OCDE. 2015. *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*.
- . 2019. *L'avenir du travail. Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019*.



- et BIT. 2019. [Tackling Vulnerability in the Informal Economy](#).
- PhilHealth. 2017. «2016 Stats & Charts». Philippine Health Insurance Corporation.
- Results for Development. 2015. «[Expanding Health Coverage to the Informal Sector: Philippines](#)». Joint Learning Network for Universal Health Coverage.
- RNSF. 2017. «[Extending Coverage: Social Protection and the Informal Economy](#)». Research, Network and Support Facility, ARS Progetti; Lattanzio Advisory; AGRER.
- SEWA. 2014a. «[Advocacy Campaigns: Construction Workers, SEWA Delhi Website Tab](#)».
- . 2014b. «[Summary of 2014 Annual Meeting & Annual Report](#)».
- Sotelo, Ec. Martín. 2014. «[Monotributo: Descripción y Análisis de Su Evolución. Uruguay](#)».
- Spasova, Slavina; Bouget, Denis; Ghailani, Dalila; et Vanhercke, Bart. 2017. [Access to Social Protection for People Working on Non-Standard Contracts and as Self-Employed in Europe: A Study of National Policies](#). Commission européenne.
- Union européenne. 2017. [Un socle européen des droits sociaux, résolution du Parlement européen du 19 janvier 2017 sur un socle européen des droits sociaux \(2016/2095\(INI\)\)](#).
- WIEGO. 2020. «[Informal Worker Demands during COVID-19 Crisis](#)».
- WSM. 2016. «[Amussol: Informal Workers Have Access to Social Security in the Dominican Republic!](#)». Wereldsolidariteit – Solidarité mondiale.

Cette note d'information a été préparée par Quynh Anh Nguyen, Ipeï Tsuruga, Alix Machiels et Christina Behrendt, du Département de la protection sociale universelle du BIT, et Judith van Doorn, du Département des entreprises du BIT. Nous remercions Michael Frosch, du Département des statistiques du BIT, pour son importante contribution.

Cette note fait partie d'un ensemble plus large de ressources en matière de politiques d'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle Voir: [informaleconomy.social-protection.org](http://informaleconomy.social-protection.org).

#### Pour nous contacter

**Organisation internationale du Travail**  
**Département de la protection sociale**  
Route des Morillons 4  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

T: +41 22 799 7239  
E: [socpro@ilo.org](mailto:socpro@ilo.org)  
W: [www.ilo.org](http://www.ilo.org)  
[www.social-protection.org](http://www.social-protection.org)